

## GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de la Haute-Ardèche lors de la Commission Permanente du 10 septembre 2018 :

Au titre de l'accompagnement des projets éducatifs des collèges publics et privés pour l'année scolaire 2018-2019, les subventions suivantes seront attribuées :

- 12 611 €en faveur du collège Joseph Durand de Montpezat sous Bauzon
- 13 400 € en faveur du collège de la montagne ardéchoise de Saint Cirgues en montagne

Au titre de l'aide à l'éducation nutritionnelle :

- 587 €en faveur du collège Joseph Durand
- 215 €en faveur du collège de la montagne ardéchoise

Le collège Joseph Durand percevra par ailleurs, **4 620** € au titre des projets retenus dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma », pour l'année scolaire 2018/2019 et **720** € pour le déroulement d'un stage APPN à la base de Salavas en juin 2018.

5 550 €en faveur de l'EVS Maison de la Vallée, au titre de l'aide aux centres sociaux

Au titre du dispositif d'aides aux communes « Pass Territoires 2018 », les subventions suivantes seront attribuées :

58 418 €en faveur de la commune de Mayres pour diverses opérations d'assainissement

**10 000** € en faveur de la commune de Coucouron pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie à la Maison Laurent

**16 500** € en faveur de la SARL SEROUL à Lanarce au titre des aides en faveur du secteur forestier, pour l'acquisition d'un débusqueur sur la commune de Lanarce.